



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Ministère de l'Education nationale, de  
l'Enseignement supérieur et de la Recherche*

*Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des  
Droits des femmes*

*Secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et  
de la Recherche*

Paris, le 14 octobre 2014

**La ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche  
La ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes  
La secrétaire d'Etat chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

à

**Mesdames et messieurs les recteurs d'académie**

**Mesdames et messieurs les présidents et directeurs d'établissements d'enseignement supérieur**

**Mesdames et messieurs les responsables des services, des opérateurs et des organismes  
rattachés au ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche**

**Objet : Circulaire relative à la conduite à tenir au regard du risque EBOLA**

- P.J. :**
- 1. Consignes de précaution : virus Ebola**
  - 2. Fiche réflexe : détection d'un cas suspect Ebola**

Une épidémie de maladie à virus EBOLA touche actuellement l'Afrique de l'Ouest. Le foyer actuel touche essentiellement la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone et, dans une moindre mesure, le Nigeria. Une épidémie distincte affecte une zone de la République démocratique du Congo.

Dernièrement, des cas isolés de virus EBOLA ont été détectés hors d'Afrique : Etats-Unis, Espagne...

Pendant, nous ne sommes pas en situation de pandémie, ni d'épidémie. Dès lors, sur le territoire national, nous restons face à une situation sanitaire maîtrisée.

Il convient néanmoins de :

- 1/ Procéder à un rappel général concernant la maladie à Virus Ebola ;
- 2/ Donner des orientations générales pour les services et établissements du ministère ;
- 3/ Préciser la conduite à tenir en cas de suspicion de cas.

## **1 - Rappel sur la maladie à virus Ebola**

---

### **1.1 - La durée d'incubation**

Elle correspond à la période entre l'infection de la personne et l'apparition des premiers symptômes, varie de 2 à 21 jours (moyenne de 8 jours).

### **1.2 - Les symptômes**

Dans la forme habituelle, la maladie débute brutalement par l'apparition d'une fièvre élevée ( $\geq 38^{\circ}\text{C}$ ), de douleurs articulaires et /ou musculaires, de maux de tête, ainsi que d'une fatigue générale. En 3 à 4 jours, apparaissent d'autres symptômes au niveau de la peau et des muqueuses (conjonctivite, éruption cutanée, difficulté à avaler) et digestifs (diarrhée, vomissements). La phase terminale est marquée par des signes neurologiques (de l'obnubilation au coma, agitation,...) et des hémorragies extériorisées (saignements de nez et des gencives, toux sanglantes, selles sanglantes, ...).

### **1.3 - La transmission**

Le virus Ebola se transmet d'homme à homme par :

- contact direct avec le sang ou les fluides biologiques tels les larmes, la salive, le lait maternel, le sperme, la sueur, les selles et les vomissements des personnes infectées ;
- exposition directe à des objets (comme des aiguilles souillées) qui ont été contaminés par les sécrétions de patients.

La transmission par voie aérienne n'a jamais été documentée lors d'une épidémie chez l'homme. Il n'y a pas de transmission lors de la période d'incubation. Une personne qui ne présente aucun symptôme n'est donc pas contagieuse. Le début de la contagiosité est lié à l'apparition des premiers symptômes. Plus la maladie évolue dans le temps, plus le patient est contagieux, notamment en phase terminale. Le virus peut aussi se transmettre au contact du corps d'une personne décédée infectée.

## **2 - Conduite générale à tenir par les services et établissements de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

---

### **2.1 - Séjours dans les zones à risques**

Il est rappelé qu'il est formellement déconseillé de se rendre dans les zones où circule le virus Ebola (Guinée, Sierra Léone, Libéria).

En cas de séjour impératif dans ces zones, il est recommandé de contrôler sa température quotidiennement et pendant 21 jours après le retour.

En cas de fièvre supérieure à  $38^{\circ}\text{C}$  ou de symptômes compatibles avec la maladie, il convient d'appeler le SAMU (Centre 15) en mentionnant le séjour en Afrique de l'Ouest.

### **2.2 - Individus ayant séjourné dans les zones à risques**

Aucune mesure spécifique ne doit être prise à destination des personnes ayant séjourné dans les pays susmentionnés.

Le simple fait d'avoir séjourné dans un pays où le virus Ebola circule ne doit pas entraîner de suspicion de contagion.

Il est important de rappeler qu'il n'y a pas de transmission lors de la période d'incubation et que l'absence de symptôme signifie absence de contagiosité.

Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'attendre 21 jours avant de re-scolariser une personne ayant séjourné dans une zone considérée comme à risque.

Il est simplement recommandé que les personnes qui ont séjourné dans des zones considérées comme à risque, surveillent leur température de manière quotidienne pendant 21 jours.

### **3 - Conduite à tenir face à un cas suspect**

---

#### **3.1 - Définition d'un « cas suspect » de maladie à virus Ebola**

Est considérée comme un cas suspect de maladie à virus Ebola, toute personne revenant depuis moins de 21 jours d'un des pays où circule le virus Ebola (Guinée, Sierra Leone, Libéria, Nigéria) et présentant une fièvre supérieure ou égale à 38° C.

#### **3.2 - Règle générale en cas de suspicion**

En cas de détection de « cas suspect de maladie à virus Ebola », il est demandé d'appeler immédiatement le SAMU (centre 15), chargé de la régulation et des modalités de gestion de l'intervention y compris le transport.

#### **3.3 - Procédure générale à appliquer en cas de suspicion au sein d'un service recevant du public**

La conduite à tenir doit être la suivante :

- Appeler le centre « 15 » en faisant explicitement mention de la suspicion de cas Ebola ;
- Eviter tout contact physique direct « peau à peau » ;
- Isoler la(es) personne(s) en limitant les contacts au minimum nécessaire (par exemple, en la(les) mettant dans une pièce fermée) ;
- Fournir à la personne symptomatique de quoi se couvrir le nez et la bouche, ou, le cas échéant un masque chirurgical ;
- Se laver les mains après tout contact direct ou indirect avec la personne symptomatique ;
- Relever l'identité de toute personne ayant eu un contact direct ou une proximité directe dans une file d'attente par exemple avec la personne symptomatique ;
- Seule la pièce dans laquelle a été le cas suspect doit être évacuée ;
- Ne pas toucher aux affaires du cas suspect ;
- Se signaler, le cas échéant, comme ayant eu un contact direct avec le cas suspect.

Pour les personnes n'ayant eu aucun contact rapproché avec la personne symptomatique, aucune mesure particulière n'est recommandée, en dehors des mesures générales d'hygiène et en particulier le lavage des mains.

L'accès aux locaux ayant été fréquentés par la personne symptomatique doit être condamné afin d'en éviter toute utilisation jusqu'à la levée de doute. En cas de confirmation du cas, les locaux devront être désinfectés.

### 3.4 - Procédure spécifique à appliquer en cas de suspicion au sein d'un service ou d'un établissement du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Au-delà de la procédure générale à tenir, rappelée ci-dessus, il est demandé, en cas de détection de « cas suspect de maladie à virus Ebola » :

\* Aux services et établissements scolaires et d'enseignement supérieur de :

- Alerter immédiatement le SAMU (Centre 15) et l'Agence régionale de santé ;
- Prévenir les services du rectorat ou de la direction des services départementaux de l'éducation nationale. Le rectorat, préviendra, à son tour, le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère : [veille.ebola@education.gouv.fr](mailto:veille.ebola@education.gouv.fr) ;
- Informer les usagers – ou leurs représentants légaux – en mobilisant les ressources nécessaires, et notamment le médecin conseiller technique ainsi que les équipes des Agences régionales de santé ;

\* Aux organismes de recherche de :

- Alerter immédiatement le SAMU (Centre 15) et l'Agence régionale de santé ;
- Prévenir leur direction générale, le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère : [veille.ebola@education.gouv.fr](mailto:veille.ebola@education.gouv.fr), ainsi que le Directeur général de la recherche et de l'innovation (01 55 55 89 20) ;
- Mobiliser les ressources nécessaires, et notamment le médecin de prévention de l'établissement ainsi que les équipes des Agences régionales de santé.

\*  
\* \*

Vous diffuserez largement ces instructions auprès des établissements et services placés sous votre autorité.

Il est également demandé aux services et établissements du ministère de signaler au rectorat toute situation générée par la crainte de la maladie à virus EBOLA. Le rectorat préviendra à son tour le service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité.

  
Najat VALLAUD-BELKACEM

  
Marisol TOURAINE

  
Geneviève FIORASO

Toute précision peut être obtenue sur le site internet : [www.social-sante.gouv.fr](http://www.social-sante.gouv.fr)  
ou en appelant le numéro vert : 0800 13 00 00